



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

**SOIXANTE-TROISIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

**DECLARATION DE
S.E. M. PAUL BADJI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU SENEGAL AUPRES DE L'ONU,**

AU NOM DU GROUPE AFRICAIN,

**A LA DEUXIEME SEANCE INFORMELLE
PLENIERE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LA QUESTION DE LA REPRESENTATION
EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE ET DE
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES
MEMBRES AINSI QUE D'AUTRES QUESTIONS
AYANT TRAIT AU CONSEIL DE SECURITE**

New York, le 19 février 2009

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué cette deuxième réunion de la plénière informelle de l'Assemblée générale sur la question cruciale de la réforme du Conseil de sécurité.

Cette réunion consacre le lancement officiel des négociations intergouvernementales qui pourraient nous permettre, enfin, d'avancer de manière décisive sur cette importante réforme. Le cadre de négociation que vous avez décliné dans votre document référencé 000964 en date du 18 février 2009, ainsi que le programme de travail y contenu, nous semblent intéressants et l'Afrique en prend note tout en promettant de revenir vers vous dans les prochains jours, pour vous faire part de la position du Groupe africain sur les diverses questions évoquées dans votre lettre.

Il me plaît de constater que vous avez insisté, dans cette lettre, sur la nécessité d'avoir un processus transparent et intègre qui puisse nous permettre de réaliser des progrès décisifs.

Sous ce rapport, la décision 62/557 nous donne des indications claires et pertinentes sur ce qui doit constituer la base des négociations intergouvernementales. Il nous suffira de nous y conformer strictement tout en mettant en avant votre appel à négocier de bonne foi et dans le respect mutuel.

Monsieur le Président,

L'objectif que nous visons à travers ces négociations est de parvenir au résultat que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont consigné dans le paragraphe 153 du Document final du Sommet mondial de 2005, à savoir une prompte réforme du Conseil de sécurité qui rendrait cet organe plus représentatif, plus efficace et plus transparent.

Il ne fait plus l'ombre d'un doute que l'absence d'une représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents pose problème du point de vue de la représentativité. D'où tout le sens que revêt la position africaine commune articulée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte de juillet 2005 selon lesquels l'Afrique devrait disposer de pas

moins de deux sièges permanents assortis de toutes les prérogatives des membres permanents actuels ainsi que de cinq sièges non permanents.

Tout en réaffirmant solennellement ici cette position, au nom du Groupe africain, je voudrais, en ce jour repère, souligner qu'il est enfin grand temps que l'injustice historique qui a privé l'Afrique de son droit de siéger de manière permanente au Conseil de sécurité soit réparée.

Le Groupe africain reste mobilisé pour atteindre cet objectif et vous assure, ainsi qu'à l'Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Afghanistan, S.E. Monsieur Zahir Tanin, qui présidera les négociations intergouvernementales en votre nom, de son soutien agissant et de sa coopération pleine et entière.